

france3-regions.francetvinfo.fr

Pays : France

Dynamisme : 171



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

## Les autorités louvoient, la navigation de plaisance progressivement autorisée



Autorisée dans un premier temps, la navigation des bateaux de plaisance n'a finalement pas été déconfinée dès lundi 11 mai. Les préfets de départements ont récupéré le dossier et autorisent la réouverture, port par port. Aujourd'hui dans le Finistère, samedi en Ille-et-Vilaine.

Ça y est. Depuis ce jeudi matin, certains marins finistériens peuvent reprendre la mer. Les plaisanciers dont les bateaux sont amarrés dans 26 ports (21 communes) du département **sont autorisés à naviguer**, en se conformant "aux règles sanitaires en vigueur (gestes barrières, règles de distanciation physique)", précise le communiqué de la Préfecture du Finistère.

*"Nous avons reçu l'arrêté ce matin*, raconte François Corre, directeur des ports de plaisance du Château et du Moulin-Blanc, à Brest. ***Nous l'avons transmis à tous nos adhérents qui attendaient cette information depuis près d'une semaine***".

Des annonces contradictoires depuis le 7 mai Jeudi 7 mai, lors de l'annonce du plan de déconfinement, le gouvernement promet "la liberté de naviguer" aux plaisanciers. Dans la foulée, la Préfecture Maritime de l'Atlantique publie des consignes de sécurité et de prudence pour que le déconfinement se passe bien sur l'eau et dans les ports, dès le 11 mai.

Mais lundi, alors que certains ont pris la mer pensant être dans leur droit, **le décret fixant les conditions du déconfinement remet tout cela en question**. L'accès aux ports et les activités nautiques restent interdits, et la préfecture maritime laisse aux préfets de départements l'autorité sur ce sujet.

Les réactions des plaisanciers ne se font pas attendre.

La fédération des industries nautiques se fend d'une lettre ouverte au Premier ministre dénonçant cette reculade. Quant aux élus, comme le député LREM du nord-Finistère, **Didier le Gac**, ils ne comprennent pas cette reprise en main par le pouvoir exécutif et cette politique du cas-par-cas. **"Il fallait rouvrir tous les ports et faire confiance"**, affirme le député.



"On ne peut pas être satisfaits de la façon dont ont été gérées les choses, reprend Didier le Gac, très impliqué sur les dossiers maritimes. **Il fallait faire confiance aux gens dans les territoires. Les élus ne comprennent pas sur le terrain.**

Quand cette crise sera derrière nous, viendra le moment où il faudra s'interroger sur la décentralisation, la différenciations d'un territoire à l'autre." Port par port

Les décisions sont donc prises par chaque préfet, qui répond aux demandes des gestionnaires de chaque port, la plupart du temps les mairies. **"Nous avons eu des assurances du gouvernement pour que les dossiers soient examinés rapidement et favorablement,** résume Jean Kiffer, président de la fédération de la plaisance et des pêches en mer, dont le bateau mouille à Perros-Guirec. **Ce week-end, je serai sur l'eau, comme les autres plaisanciers, parce que je pense que les autorisations auront été données".**

En Ille-et-Vilaine, ce sera pour samedi, les activités nautiques ayant été autorisées dans 5 communes du littoral par la préfecture, jeudi 14 mai (Saint-Malo, Saint-Lunaire, Pleurtuit, Cancale et Dinard).

Dans le Morbihan et les Côtes d'Armor, les services préfectoraux ont reçu plusieurs dossiers de demandes d'autorisation et les étudient actuellement.

Dans le Finistère, **"la liste n'est pas définitive et sera complétée dans les prochains jours en fonction des propositions formulées par les maires"**, explique la préfecture.

Distance sociale et "responsabilité du chef de bord" A Brest, où le Plan de sécurité sanitaire Covid-19 a donc été validé par la préfecture, on ne se bousculait pas sur les pontons ce jeudi.

"Les conditions météo ne sont pas favorables, avec ce vent d'est assez fort, décrit François Corre. **Il y du monde sur les pontons, ils préparent leurs bateaux ce qui était interdit pendant 2 mois. A l'accueil, nous avons mis en place un sens de circulation, des distributeurs de gel hydroalcoolique. Et nous informons les marins des préconisations en vigueur : pour respecter les règles de distanciation, pas d'attroupement sur les pontons et on navigue seul ou en famille.**

**Après, c'est de l'information, une fois qu'un bateau a quitté le port, chacun est responsable".**

**"Les masques et les mesures barrières dans les ports, d'accord, mais qui monte à bord d'un bateau, c'est de la responsabilité du chef de bord,** affirme de son côté Jean Kiffer, de la fédération des plaisanciers. **Personne ne va faire monter 10 personnes à bord d'un bateau s'il ne peut en accueillir que deux."**

**Il n'y aura pas, sur les bateaux, de choses pires que ce que j'ai vu au bord du canal Saint-Martin à Paris.** Jean Kiffer, président de la fédération de la plaisance et des pêches en mer

**"Il faut laisser les gens faire les choses avec bon sens. Nous revendiquons notre liberté de naviguer. Cette situation ubuesque n'a que trop duré",** conclut-il, remonté, comme beaucoup de plaisanciers par ces louvoiements.